

# PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du

## 24 septembre 2020 à Orconte

L'an deux mil vingt, le vingt quatre Septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à Orconte sous la présidence de Mme CHEVALLOT Pascale.

**Présents :** **ARRIGNY :** BOUQUET Laurent, **BRANDONVILLERS :** HERVEUX Jean-Luc, **CHATILLON S/ BROUE :** // , **CLOYES S/ MARNE:** ROYER Jean-Louis, **DOMPREMY :** THIEBAUX Philippe, **DROSNEY :** LE ROY Emmanuel, **ECOLLEMONT :** CHRUSTOWSKI Albert, **ECRIENNES :** LAFFRIQUE Dominique, **FAVRESSE :** LOISELET Florence, **GIFFAUMONT :** TIRAT Caude, **HAUSSIGNEMONT :** BOUR Sylvain, **HEILTZ LE HUTIER :** GERARD Corine, **ISLE S/MARNE :** LANDROIT Philippe, **LARZICOURT :** BOURGOIN Régis, **LUXEMONT-VILOTTE :** //, // ; **MATIGNICOURT :** LECLERC Didier, **MONCETZ L'ABBAYE :** CARON Monique, **NORROIS :** FOUGEROUSE Rémi, **ORCONTE :** HERNANDEZ Mario , PUJOL Eric, **OUTINES :** GERARD Benoit, **STE MARIE DU LAC :** BOUCHE Alain, **ST REMY EN BZT :** VALOTA Sylvain, DE BOUVET Michel, GUILBAUD-DELEAU Christine **SCRUPT :** BEAUVOIS Jean-Philippe, **THIEBLEMONT :** GIRARDOT Christian, GIUGANTI Christian, SCHIBI Jacqueline

Mme GUILBAUD-DELEAU Christine a été élue secrétaire

En exercice : 31, Présents : 28, Votants : 28

Intervention du Directeur ENEDIS Marne, Monsieur Frédéric LAJOUX et de sa collaboratrice sur notre secteur, Madame Chrystelle OUDIN.

### **N° 79/2020 : Délégation du conseil communautaire au bureau communautaire**

Vu l'article L 5211- 10 du code des Collectivités Territoriales permettant au conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Bureau ainsi qu'à la présidente ;

Considérant la nécessité de déléguer certains pouvoir au Bureau Communautaire afin de garantir la réactivité et ainsi faciliter le fonctionnement courant de la communauté de communes ;

Après en avoir délibéré par 27 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention,

\* Le conseil communautaire donne délégation au bureau communautaire des attributions suivantes :

- la création, modification et suppression de postes d'agents non titulaires recrutés en CDD ou CDI ainsi que la fixation des indices de rémunération ;

- l'approbation, la modification et l'abrogation des règlements intérieurs des services publics communautaires ;

- dit que lors de chaque réunion de conseil communautaire, les décisions prises par le bureau, en application de ces délégations seront rapportées.

## **N° 80/2020 : Signature d'un bail professionnel avec un professionnel de santé exerçant à la maison pluridisciplinaire de santé**

La présidente explique aux membres du conseil communautaire que Madame Castelain, sage-femme, diplômée de la faculté de médecine d'Amiens, exerce depuis décembre 2019 à la maison pluridisciplinaire de santé dans le cabinet dédié aux multi-praticiens.

Il convient maintenant de procéder à la signature d'un bail professionnel pour la location des locaux nus d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> occupés par ce praticien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le conseil communautaire :

- Donne un avis favorable à la location de locaux de la maison pluridisciplinaire de santé de Saint Remy en Bouzemont à Madame Elodie CASTELAIN, sage-femme afin d'y exercer uniquement son activité professionnelle ;
- Décide de fixer le loyer mensuel à 250 € et de l'indexer une fois par an sur l'indice trimestriel de référence des loyers des activités tertiaires (ILAT) établi par l'INSEE ;
- Autorise la Présidente à signer un bail professionnel avec Madame Castelain sur une durée de 6 années entières à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 selon les conditions fixées dans cette délibération.

La délibération concernant l'approbation du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Giffaumont-Champaubert sera prise au prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 29 septembre prochain.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**1/** Il sera envoyé à l'ensemble des Maires de la CCPBD, un exemple d'arrêté de transfert du pouvoir de police établi par l'Association des Maires de France.

**2/** Monsieur BOURGOIN donne quelques informations concernant la mise en place de la facturation des ordures ménagères par le SYMSEM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- Problème avec les factures et la réactivité de la mise à jour.
  - Les communes doivent continuer à mettre à jour le listing envoyé au SYMSEM au moins deux fois par an.
  - La facturation transmise au SYMSEM pourrait avoir un impact sur la DGF de la CCPBD.
  - Il existe des problèmes de communication entre le SYMSEM et Eco-Déchet.
- 
- Monsieur VALOTA demande que lui soit transmis un dossier concernant l'étude de départ pour le transfert des factures vers le SYMSEM.
  - Monsieur LANDROIT souligne que le SYMSEM a signé un contrat pour le ramassage toutes les semaines alors que les habitants sortent leurs poubelles une semaine sur 3.
  - Monsieur de Bouvet demande si Eco-Déchet a des concurrents.

### **3/ Informations sur les voiries :**

- Un devis a été demandé concernant les trous sur la route entre Cloyes s/ Marne et Neuville s/s Arzillieres : environ 11 000 € HT
- Le bus scolaire a abimé la route dans un virage à Ecollemont, la CCPBD va passer une convention avec la commune pour une participation de 40 – 60 %.

### **4/ Déploiement de fibre :**

Madame GERARD rapporte un mail de Monsieur BOTELLA concernant des demandes d'informations sur le financement de la fibre.

La Présidente explique que beaucoup d'élus étaient favorables à une prise en charge 50 % CCPBD et 50 % communes avant les élections mais qu'il avait été convenu d'attendre l'installation du nouveau Conseil Communautaire pour prendre une décision finale.

### **5/ PLUI :**

Il est demandé de cibler les zones avec des sites dégradés pour d'éventuelles implantations de panneaux photovoltaïques.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Il est demandé un compte rendu des activités de la Maison France Service
- Il est demandé un organigramme du service administratif de la CCPBD.